

ECOLE OU ASSOCIATION ? PROF OU MAITRE ?

Il est courant en France de recevoir un enseignement d'arts martiaux dans le cadre d'une association, alors que l'enseignement en Chine est dispensé dans le cadre d'écoles. Ces dernières n'ont plus rien à voir désormais avec les usages du passé où le Maître recevait ses élèves chez lui, les plus avancés - les disciples- vivants avec lui. Dorénavant les écoles chinoises ne sont guère plus que des entreprises commerciales. Il suffit de regarder les nombreux articles et photos montrant de jeunes "adeptes" par centaines, revêtus des mêmes uniformes, s'exerçant à de la gymnastique.

En fait, le modèle associatif reprend certaines bases du passé avec les contraintes modernes. Qui accepterait de nos jours de vivre chez son enseignant dans le seul but d'apprendre, en respectant des règles contraignantes (obéissance, tâches ménagères, sorties et rencontres réglementées ...)?

Pourtant **l'esprit** peut être préservé quand l'élève est honnête dans sa démarche.

Il doit s'attacher à respecter les enseignements et l'éthique,
s'entraîner dans la mesure de ses possibilités,
veiller à ne pas transformer ce qu'il a reçu,
participer à la vie de son association,
aider les autres élèves dès que la demande lui est formulée.

Ceci n'a rien à voir avec une démarche sectaire puisqu'elle est libre, volontairement consentie et qu'elle peut cesser dès que l'élève veut changer d'orientation ou arrêter cette activité. Ainsi, le cadre associatif rejoint dans l'esprit l'école d'antan.

Une **limite** pourtant, et de taille : trouver **le bon enseignant**.
Et c'est là que la distinction entre "prof d'asso" et Maître prend toute sa mesure.

Le professeur d'association intervient dans un cadre donné : certaines heures par semaine, dans un lieu défini, pour une activité connue. Le même cours peut être dispensé pendant des années sans que quiconque y trouve à redire.

Il reste honnête dans sa démarche car il répond à l'attente de ses membres qui ne recherchent qu'un moment de détente pour rompre avec le rythme de leur semaine de travail.

Quant à lui, **le Maître** répond à une attente plus profonde de la part de ses élèves, une aspiration vers une amélioration de sa personne. Cette amélioration peut être de différents ordres, allant du strict bien-être physique jusqu'à une évolution spirituelle.

Dans le cadre des arts martiaux internes, quoiqu'en disent certains enseignants peu doués, le travail ne peut s'opérer que par un **entraînement assidu** aux diverses formes et exercices proposés. Et c'est le Maître, et lui seul, qui peut décider ce qui est bon pour ses élèves.

Bien sûr, la discussion et les questions ne disparaissent pas pour autant, le **partage d'idées** étant absolument nécessaire à une évolution correcte.

Association à but non lucratif créée en 1979

N° SIREN : 480 628 395 - N° SIRET : 480 628 395 00026 - Code APE 9312 Z

ABTCC - 52, Boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. 06 71 83 12 15 - E.mail : contact@abtcc.fr - www.abtcc.fr

Les élèves doivent aussi **accepter l'évolution** des cours quand elle procède d'une amélioration de la compréhension du Maître, lui aussi a le droit et le devoir d'évoluer. L'une des difficultés pour les élèves est de ne pas transformer une interrogation, une incompréhension en polémique ou en un refus frontal et total de l'enseignement. Cela se produit parfois et alors la rupture est inévitable. Seule l'honnêteté du Maître peut permettre de continuer et il faut accepter ses préceptes. Dès lors, il devient aussi un ami, un mentor ou un exemple et il convient d'accepter ses décisions.

Il est très en vogue de voir apparaître soudainement des "maîtres", se réclamant d'une lignée prestigieuse ou bardés de titres bidons. Ces "**autoproclamés**" ont oublié que seul le Maître peut désigner qui de ses élèves deviendra assistant ou disciple.

Ce n'est pas à l'élève de se proposer, ni même de demander, et donc encore moins de se mettre ainsi en avant.

Le Maître a donc des **responsabilités** beaucoup plus grandes :

il est le *gardien* de la transmission, chaîne ininterrompue du savoir,
il est le *garant* de l'intégrité de l'enseignement,
il est le *responsable* des orientations nécessaires au développement de ses élèves.

Il est aussi l'*avenir* du savoir puisqu'il doit s'attacher à retrouver l'intégralité du savoir perdu au cours des successions de maîtres de qualité inégale, mais aussi à transmettre intégralement toutes les informations, ceci afin d'élever au plus haut possible ses élèves.

Finalement le Maître a pour tâche de choisir celui ou celle qui le remplacera un jour.

Ainsi on voit bien que la distinction école/association revêt bien peu d'importance quand il s'agit de préserver des traditions séculaires, voire millénaires. Ce qui importe vraiment est l'esprit de la pratique: recommencer encore et toujours pour mieux comprendre et intégrer les enseignements des anciens, protéger et promouvoir aussi haut que possible les savoirs ancestraux tout en cultivant la modestie du porteur de flambeau.

Finalement, ceux qui vantent trop "leur" école n'ont peut-être pas tout compris : le vrai Maître n'est pas désigné par des publicités, des parutions de livres ou des apparitions télévisuelles.

Le vrai Maître est avant tout reconnu par ses élèves et leur fidélité.

Billet d'un élève



Association à but non lucratif créée en 1979

N° SIREN : 480 628 395 - N° SIRET : 480 628 395 00026 - Code APE 9312 Z

ABTCC - 52, Boulevard de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. 06 71 83 12 15 - E.mail : contact@abtcc.fr - www.abtcc.fr